

DELIBERATION N°25-163 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - *présents : 43*
- - - *votants : 53*

Date de la convocation : 14/05/2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025



ID : 045-244500203-20250520-25_163-DE

Objet : Délégation de service public pour la gestion du service public de la mobilité urbaine : Approbation des tarifs, des nouvelles appellations et des conditions d'accès

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAUT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, RAMBAUD, ÖZTÜRK, PASCAUD, RASAMOELY, LOISEAU, BOURILLON, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÈNE, GODEY, DIGEON, HOUDRÉ, TERRIER, CHARLES, LÉON, BOURRY, NOTTIN, MAUDUIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAUT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, Mme HEUGUES à M. DEMAUMONT, Mme MANAÏ-AHMADI à Mme PASCAUD, M. FAURE à M. PRIGENT, Mme PIERRATTE, à M. BOURILLON, M. VAREILLES à M. TERRIER, M. DELANDRE à M. DIGEON, Mme VATRIN à Mme HOUDRÉ, M. BELABBES à M. NOTTIN, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO.

Excusée : Mme PROCHASSON

Absents : M. SALL, M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU

Monsieur TERRIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les statuts qui disposent que la communauté d'agglomération est compétente en matière d'organisation de la mobilité,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°25-55 en date du 4 mars 2025 approuvant la convention de délégation de service public de mobilité urbaine avec KEOLIS,
Entendu le rapport de monsieur DIGEON Benoît, Vice-président chargé de la Mobilité ;

Après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de M. BELABBES),

Article 1 : Approuve la gamme tarifaire, les nouvelles appellations pour les abonnements jeunes et solidaires ainsi que leurs conditions d'accès ci-annexées et qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Article 2 : Les évolutions ci-dessus ainsi que la nouvelle date de lancement du 1^{er} septembre 2025 seront intégrées à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public ;

Article 3 : Charge Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Loiret, Madame le Comptable public et notifiée au déléataire KEOLIS.

Fait à Montargis, le 20 mai 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :
22 MAI 2025

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretèonnierie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

Le Secrétaire de séance,
Charles TERRIER

ANNEXE – GAMME TARIFAIRES, NOUVELLES APPELLATIONS et CONDITIONS D'ACCES

1/ Tarification pour le réseau de bus

➤ *Titres oblitérables*

- **Titres unitaires :**

Ticket unitaire



Tarif : 1.20€

Lieu d'achat : agence et dépositaires ou CB à bord

Condition d'utilisation : 1 voyage autorisé pendant 1heure

Ticket unitaire dépannage achat à bord



Tarif : 1.40€

Lieu d'achat : à bord auprès du conducteur

Condition d'utilisation : 1 voyage autorisé pendant 1heure

Tarifs groupe

Tarif : 0.80€

Conditions de souscription : sur devis auprès du dépôt pour un volume de voyageurs entre 10 et 20

Condition d'utilisation : Remise de la feuille de route au conducteur pour le voyage sélectionné (1 voyage dans un véhicule = 1 feuille de route)

Ticket aller/ retour



Tarif : 2€

Lieu d'achat : agence

Condition d'utilisation : 1 voyage aller et 1 voyage retour autorisés sur la journée de 1^{ère} validation

Ticket 10 voyages



Tarif : 10.35€

Lieu d'achat : agence et dépositaires ou recharge sur la boutique en ligne sur carte nominative

Condition d'utilisation : 10 voyages autorisés pendant 1heure. Si les voyages ont été chargés sur une carte nominative, le voyageur doit être le propriétaire de la carte nominative

Ticket Journée

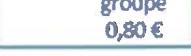


Tarif : 3.60€

Lieu d'achat : agence et office de tourisme

Condition d'utilisation : voyages illimités sur la journée de la 1^{ère} validation

TITRES OCCASIONNELS

TOUT PUBLIC	 1 voyage 1,20 €	 1 voyage 1,20 €	
	Dépannage à bord  1 voyage 1,40 € 	groupe  0,80 €	
	 10 voyages 10,35 €	 Duo 2€	 24 H 3,60 € 

➤ *Abonnements :*

- Jeunes

< 4 ans

Tarif: Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans avec justificatifs d'âge à pouvoir fournir en cas de contrôle.

Abonnement scolaire



Tarif: Gratuit avec frais de dossier à 25€ jusqu'au 14/07 inclus ou 35€ à partir du 15/07

Conditions de souscription: résident de l'agglomération (justificatif de domicile de moins de 3 mois) et certificat de scolarité pour les plus de 18 ans

Condition d'utilisation: limité à 1 aller et 1 retour par jour sur le trajet entre le domicile et l'établissement scolaire (2 domiciles possibles en cas de double domicile) les jours d'ouverture de l'établissement scolaire

Abonnement Liberté jeune (4-26 ans)



Tarif: Mensuel : 18,50€ // Annuel : 165€ // Eté : 22€

Conditions de souscription: réservé aux 4-26 ans, résidents de l'agglomération (justificatif de domicile de moins de 3 mois)

Condition d'utilisation: Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau

- **Activa (tout public)**



Tarifs: mensuel : 27€ // annuel : 270€

Conditions de souscription: tout public

Condition d'utilisation: Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau

- **Activa SNCF**



Tarif: mensuel 5€

Condition de souscription: résident de l'agglomération (justificatif de domicile de moins de 3 mois) et être titulaire d'un abonnement SNCF mensuel ou annuel en cours de validité au départ de Montargis

Conditions d'utilisation: voyages du lundi au samedi pendant les jours de circulation entre le domicile et la gare SNCF le matin et la gare et le domicile le soir sur le mois de validité de l'abonnement

- **Solidaire 1 (Quotient familial/QF) : 368/636)**

Tarif : mensuel 13.5€ (-50%)

Conditions de souscription : Avoir un QF compris entre 368 et 636, être domicilié dans l'agglomération. Souscription entre le 1er et le 20 du mois pour recharger le mois suivant

Condition d'utilisation : Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



- **Solidaire 2 (Quotient familial /QF <368)**

Tarif : mensuel 6.25€ (-75%)

Conditions de souscription : Avoir un QF inférieur à 368, être domicilié dans l'agglomération. Souscription entre le 1er et le 20 du mois pour recharger le mois suivant

Condition d'utilisation : Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



- **Serenys (mobilité inclusion)**

Tarifs : annuel 32€

Conditions de souscription : être titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) invalidité, être résident de l'agglomération

Conditions d'utilisation Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



- **Serenity (>65 ans)**

Tarifs : mensuel : 21€ / annuel : 210€

Conditions de souscription : être âgé de plus de 65 ans, être domicilié sur l'agglomération

Conditions d'utilisation : Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



- **Accès Moov**

Sous condition d'éligibilité après validation du dossier Moov complété

- **Renouvellement carte nominative : 10€ en cas de perte ou casse**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025

S2LO

ABONNEMENTS		ID : 045-244500203-20250520-25_163-DE
gamme Liberté Jeunes 4-26 ans – résidents AME	Lib jeune mensuel 18,50 €	Lib jeune annuel 165 €
SCOLAIRE Scolaire – résidents AME	Scolaires 25 / 35 €	
gamme ACTIVA Tous public	ACTIVA mensuel 27 €	ACTIVA annuel 270 €
gamme SERENITY +65 ans	SERENITY mensuel 21 €	SERENITY annuel 210 €
 SOLIDAIRES & SOCIAUX		
Solidaire 1	mensuel 13,50 €	
Solidaire 2	mensuel 6,25 €	
ACTIVA SNCF	mensuel 5 €	
SERENYS PMR	annuel 32 €	

2/ Tarification pour la location de vélos :

➤ Libre-service



Tarifs : 0.50€ le déblocage et la première heure d'utilisation + 2€ l'heure supplémentaire entamée

Conditions de souscription : > 16 ans, sur application dédiée

Condition d'utilisation : sur le territoire de l'agglomération

➤ Journée



Tarifs : Solo : 10.50€ Duo : 15€

Conditions de souscription : avoir plus de 16 ans et ramener le vélo à l'agence commerciale avant la fermeture de celle-ci

Conditions d'utilisation : sur les voies cyclables avec la possibilité de se rendre en dehors du territoire

➤ Longue durée



Tarifs : vélos à assistance électrique classique : 6 mois : 120€

// 1 an : 215€

vélos à assistance électrique familial (cargo/ long tail) : 6 mois : 173€

Conditions de souscription : résident de l'agglomération avec justificatifs de domicile de moins de 3 mois, âge >16 ans pour les VAE et > 18 ans pour les long tail et cargo

Conditions d'utilisation : stationnement permanent sur l'agglomération et utilisation principalement sur l'agglomération

Offre spéciale abonné annuel Amelys : si le client possède un abonnement annuel Activa ou Sérenity, il bénéficie d'un abonnement de 12 mois pour le tarif de 6 mois soit 120€

➤ Stationnement

Vélopark de la gare



- Journée

Tarif : 2€

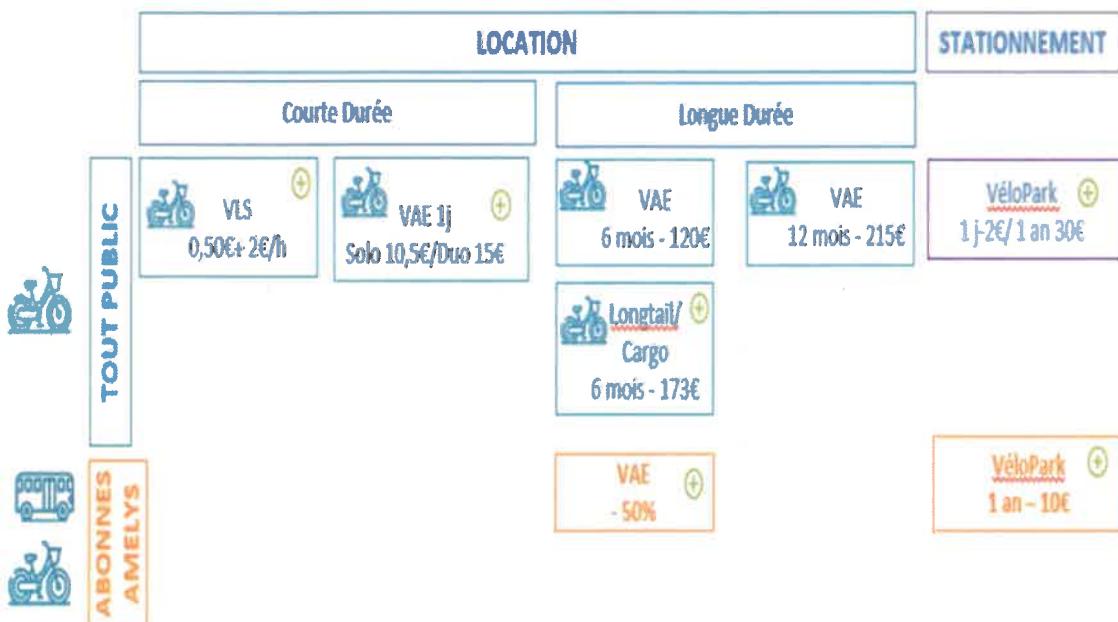
Conditions d'utilisation : illimité sur la journée de souscription pour la vélo station de la gare avec utilisation du code donné lors de l'achat en ligne. Utilisation uniquement pour un vélo (pas de trottinettes, pas de scooter)

- Année

Tarif : 30€

Conditions d'utilisation : illimité sur 1 an glissant à partir de la date de souscription pour la vélo station de la gare. Utilisation uniquement pour un vélo (pas de trottinettes, pas de scooter)

Offre pour les abonnés Véloloc : tarification privilégiée à 10€/ an au vélo Park pour les abonnés VéloLoc



Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

S²LO

ID : 045-244500203-20250520-25_163-DE